

**Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts**

**Séance du 19.03.19**

**Relevé de décisions**

**Présents :** Michèle CLEMENT, Sarah AI-MATARY, Stéphane GIOANNI, Emmanuel REIBEL, Muriel JOUBERT, Dario MARCHIORI, Julie SERMON, Vincent FROGET, Denis VIGIER, Yannick CHEVALIER, Luc VANCHERI, Myrtille MERICAM-BOURDET, Laurence HIDANI, Nelson DEGLUAIRE, Clémence FROGER, Gambiel GIROT, Camille VOLOT

**Membres invités :** Françoise ANDRIEUX, Philippe WAHL, Marion ORLANDI,

**Procurations :**

Sarah Al-Matary donne procuration à Michèle Clément.

Michel Bert donne procuration à Denis Vigier.

Céline Candiard donne procuration à Julie Sermon.

Céline Chabot-Canet donne procuration à Muriel Joubert.

Laurence Hidani donne procuration à Vincent Froget.

Tristan Vigliano donne procuration à Myrtille Mericam-Bourdet.

**Conseil plénier**

**1. Réorganisation de l'équipe administrative et financière**

Le départ d'Isabelle Ruiz, gestionnaire de scolarité SDL du portail 5, va libérer un support de titulaire (100%). Julien Fustier a quitté sa mission de contractuel (50%) auprès de l'antenne financière de l'UFR LESLA. Après réunion de l'équipe administrative et financière, l'UFR envisage de redéployer le poste de titulaire en scolarité niveau Master au Département de musicologie, ce qui permettrait à Florence Collet-Priolet de se recentrer sur sa mission d'aide au développement de projets, de l'événementiel, de la communication. Le poste de contractuel à 50% glisserait en appui de gestion de scolarité au département des Lettres (en appui de Claire Pelletier notamment qui reprendrait, à 80%, une gestion de portail).

Une aide administrative va être demandée pour appuyer les niveaux L et surtout M sur BDR en Lettres sur cette fin d'année universitaire.

## 2. Intervention de Vincent Froget (responsable financier de l'UFR)

### *Point 1 : Modification de l'organisation financière de l'Université et son impact sur l'UFR*

• À partir du 19/03/2019, les pôles autonomes des composantes n'ont plus la possibilité de passer directement les bons de commande. Ceux-ci sont désormais validés au niveau des pôles de gestion financière centraux. Plusieurs conséquences :

- Le temps de traitement de vos demandes va être un peu augmenté.
- Les pièces justificatives seront toutes à fournir en amont de la commande. Ce qui implique par exemple de donner la liste des invités aux repas/buffets.
- Le responsable financier de l'UFR LESLA validait jusque-là les bons de commandes et les états liquidatifs des missions du CFMI. Désormais cette tâche revient aux pôles de gestion financière centraux. Le responsable financier de l'UFR LESLA aura donc seulement un rôle de vérification avant signature concernant les dépenses du CFMI.

• À partir du 01/09/2019, Les réservations de transport et d'hôtel se feront via une cellule voyage au sein de l'Université. Cela ne change en rien nos procédures mais va rallonger un peu le temps de traitement de celles-ci. Surtout, cela va réduire fortement nos capacités de traitement en urgence.

### *Point 2 : Changement dans le service*

Depuis mi-février, Julien Fustier ne travaille plus à l'UFR LESLA. Il a été repositionné sur un service de personnel « volant ». Les changements des procédures de l'Établissement vont potentiellement réduire le travail financier de l'UFR LESLA. Le poste d'appui de contractuel à 50% ne sera donc pas renouvelé.

### *Point 3 : Politique Budgétaire*

• Budget des départements :

Jusqu'à l'année dernière, le problème de l'UFR et des départements était la faible consommation. 2018 marque une nette progression puisque le chiffre de 100% a quasiment été réalisé. Pour le financements des projets des départements, 2 éléments importants à prendre en compte :

- En ce qui concerne les projets pédagogiques, l'UFR est l'instance de l'Université la plus adaptée pour les prendre en charge. Cela fait partie de ses missions premières.

- L'Université est très claire, si les projets sont sérieux et bien motivés, l'UFR demande des rallonges financières si nécessaire.

Le responsable financier de l'UFR ne souhaite pas demander de rallonge pour l'instant car il souhaite obtenir un bon taux d'exécution pour nos prochains dialogues de gestion en juin prochain et demander à cette occasion que l'enveloppe globale de l'UFR soit augmentée. De cette manière, l'UFR n'aura pas à demander des rallonges de manière récurrente et pourra mieux piloter son budget. Le conseil a par ailleurs demandé qu'une charte d'achat soit créée pour indiquer aux enseignant.es les dépenses autorisées.

- Budget pour chaque événement :

En ce qui concerne le vote au sein des départements des budgets pour leurs événements, il est bien sûr nécessaire de les chiffrer. Cependant, la multiplication de ceux-ci rend très difficile leur gestion. Il convient donc que les porteurs de projet ne minimisent pas leur demande, bien au contraire, afin de faire voter des accords de dépenses qui couvrent l'ensemble de leur projet.

De la même manière, il convient de ne pas rentrer dans une logique budgétaire sur des montants peu importants. Exemple : Il reste 50€, il est possible de commander une prestation de café. Soit cette dépense est nécessaire et elle est prévue et votée à l'avance. Soit elle n'est pas nécessaire et ne doit pas servir à finir ce budget.

Le pôle financier de l'UFR LESLA ne peut pas faire de multiples allers-retours par mail entre les porteurs de projets, les invités et les directeurs et directrices de départements pour des montants dépassant le budget prévu d'une centaine d'euros ou moins.

- Subvention aux colloques de recherche :

Pour rappel, les dépenses votées pour financer les colloques de recherche sont tolérées au sein de l'UFR LESLA et non encouragées.

L'augmentation depuis novembre dernier de ces dépenses oblige un rappel des conditions permettant. Il faut obligatoirement que ces colloques ou séminaires bénéficient à nos étudiant.es. Soit car ils sont directement impliqués, soit car la thématique du colloque recoupe celle de leur formation. Une augmentation encore plus conséquente de ces prises en charge pourrait à terme poser problème à l'UFR, notamment pour justifier une demande d'augmentation budgétaire. En effet, il nous sera facilement objecté de ne prendre en charge ce qui relève de la formation. Pour rappel, les

dépenses de recherche coûtent plus cher à l'Université lorsqu'elles sont effectuées par l'UFR. En effet, la Recherche bénéficie d'une exonération du paiement de la TVA.

Par ailleurs, le Directeur Général des Services a récemment émis une interrogation concernant les ordres de mission pour des déplacements concernant la recherche, ne comprenant pas pourquoi ces demandes provenaient d'une UFR. Les OM concernant la recherche doivent donc passer par les laboratoires, qu'ils engagent ou non des frais. Le conseil demande qu'une charte soit créée pour indiquer vers qui les enseignants doivent se tourner selon les types de mission.

Luc Vancheri et Dario Marchiori ont successivement pris la parole afin que le Directeur de l'UFR demande aux services centraux et notamment à la DAF s'il n'est pas possible d'officialiser ces partenariats financiers entre UFR et laboratoires. Il leur semble nécessaire de ne pas séparer recherche et formation, mais au contraire d'encourager toutes les articulations possibles lorsque les manifestations possibles se déroulent sur le site de l'université de Lyon. Il ne s'agit donc de choisir entre l'UFR et l'EA mais de privilégier leur synergie. Le conseil a donné son accord pour réaliser cette démarche.

### **3. Aménagement des maquettes de formation**

L'UFR LESLA a répondu, en première vague des réaménagements de maquettes, au souci de rationalisation financière exprimé par la Présidence. Après rencontre avec la DFVE et la DAF le mercredi 6 mars 2019, il a été adressé à l'UFR une liste d'une trentaine d'aménagements supplémentaires. Après examen et vérification de chacun d'entre eux, l'UFR n'a pu aller plus loin dans ses propositions d'économie : mutualisations, conventions et données chiffrées fournissaient un cadre comptable satisfaisant.

Le Conseil de l'UFR LESLA vote à l'unanimité le renouvellement de la maquette liant Asie et la Cinéfabrique, ainsi que la mise en place de celle du DUMI (CFMI) qui n'était pas à ce jour modélisée. Par ailleurs, le conseil de l'UFR LESLA vote à l'unanimité la mise en place pour la rentrée 2019 d'un double diplôme de Master « Lettres Modernes – Humanités Numériques », et « Lettres Appliquées à la Rédaction Professionnelle – Humanités numériques », en collaboration avec l'ICOM.

### **4. Modification de la maquette MEEF**

Le conseil de l'UFR LESLA vote à l'unanimité la modification proposée de la maquette de MEEF en Lettres Modernes (changement de code, mutualisation de langues vivantes à l'exception de l'anglais).

## 5. Modifications de procédures / chantiers de l'Établissement

### *Planification ADE :*

Ouverture de la planification ADE le 6 mai prochain. Bourse aux salles courant juin, puis demande au planning de salles en dehors du périmètre affecté dans un troisième temps. Puis peuplement des groupes, de manière anticipée, avant le début des cours en tout cas. L'UFR n'aura plus de gestion directe des grandes salles sur les quais (B 148) : il restera néanmoins prioritaire sur ces salles auprès du planning.

### *Banalisation du créneau 3 le jeudi sur PDA :*

Le créneau 3 sera, à partir de la rentrée 2019, dédié à la culture, au sport, au SCUIO, et à la vie étudiante en général. L'idéal serait faire une banalisation méridienne tous les jours. Il faudra donc veiller à ne pas placer de cours sur PDA sur ce créneau. Le Service Culturel est à la disposition des composantes pour mettre en place des manifestations.

### *Refonte des sites web de l'Établissement :*

Dès avril 2019, l'initialisation du projet s'effectuera, donnant lieu à une mise en place d'un planning et d'une méthodologie pour chaque composante. Les contenus seront élaborés entre avril et décembre, avec, en parallèle, une formation des rédacteurs sur Ksup. La mise en ligne coordonnée est prévue début janvier 2020.

### *Dialogue de gestion (budget + Postes) :*

Le calendrier ne courra plus sur le début de l'automne. Une première période de concertation aura lieu entre début avril et mi-mai avec la DRH et la DAF (il faut donc amorcer le processus avec les porteurs de projet dès maintenant). Les documents seront à rendre vers le 15 juin 2019 (avec des fiches de poste, même provisoires). Puis une deuxième phase de concertation réunira les composantes et l'équipe entre le 8 et le 20 juillet au lieu de fin septembre – début octobre.

## 6. Composition du Conseil d'UFR

Denis Vigier se fait le relais d'une proposition du département des SDL, concernant la composition du Conseil de l'UFR LESLA et la prise en compte du nombre d'étudiants pour y répartir les membres :

1/ Les enseignements délivrés par les membres des départements auprès des L1 en portail n'ont pas été pris en compte lors de la répartition des sièges. Or cette information peut avoir une incidence significative sur la quantification du nombre d'étudiants à affecter aux départements, d'autant que les effectifs d'étudiants peuvent être massifs en CM. Un tel calcul est parfaitement possible mais il faudrait qu'il soit accompli par l'administration qui seule centralise les informations.

2/ Par ailleurs, les effectifs d'étudiants sont sujets chaque année à des variations qui peuvent être importantes. Pour effectuer une répartition à partir des effectifs, ne conviendrait-il pas de « lisser » ces effectifs en prenant en compte plusieurs années. Là encore, nous pourrions nous doter d'un instrument de suivi qui consisterait à faire calculer à chaque rentrée, pour un échantillon des quatre années antérieures par exemple, une moyenne des effectifs pour chaque département en prenant en compte, les effectifs de L1 ?

Proposition : pour assurer la plus grande équité de représentation au CUFR - en particulier pour des décisions prises sur des points particulièrement sensibles comme celui des postes -, le nombre d'élus par département au sein de l'UFR ne pourrait-il pas être strictement identique, et cela indépendamment des effectifs d'étudiants et d'enseignants propres, à un moment donné, à ces départements. Autre possibilité : un panachage pourrait aussi être envisagé (par exemple, la moitié des sièges répartie sur un critère de parfaite égalité, l'autre moitié à la proportionnelle).

Des discussions se sont engagées, sans aboutir encore, dans la mesure où les statuts de l'UFR ne permettent pas un renouvellement en pleine mandature. Si plusieurs listes peuvent être déposées, avec des répartitions différentes, il faudra revenir sur cette question pour préparer le prochain renouvellement du Conseil.

## 7. Conventions

Le conseil de l'UFR LESLA vote à l'unanimité la convention Apprentissage liant ASIE, la Cinéfabrique et Formasup, ainsi que celle liant Asie (DUMI) et Formasup dans le cadre de la mise en place au sein de l'Établissement d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA), et plus généralement du Contrat de Plan régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Le Directeur de l'UFR  
  
Emmanuel NAYA

